

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

LE NIGERIA

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		Observations
		Taux de droit de base	Concession au titre du SGPC	
SH 29.41	Antibiotiques	20 %	Réduction de 25 %	
30.03	Médicaments	25 %	Consolidé	
30.03.4	Autres médicaments	25 %	Consolidé	
82.04	Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers), outils interchangeable pour outillage à main	55 %	Réduction de 18,8 %	
84.21.99	Parties d'appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz	50 %	Réduction de 80 %	
SH 84.24	Extincteurs			
	1) pour l'industrie	15 %	Réduction de 33 1/3 %	
	2) pour la maison	40 %	Réduction de 75 %	
84.46	Métiers à tisser, à bonneterie, à tulle, à dentelle, etc.	10 %	Consolidé	
84.65	Machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, de l'ébonite	15 %	Réduction de 33 1/3 %	

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

LE NIGERIA (suite)

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		
		Taux de droit de base	Concession au titre du SGPC	Observations
85.08	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main	15 %	Réduction de 33 1/3 %	
87.03	Voitures de tourisme (de moins de 1 800 cc)	70 %	Réduction de 50 %	
87.04	Camions	60 %	Réduction de 75 %	

Délégation du NIGERIA